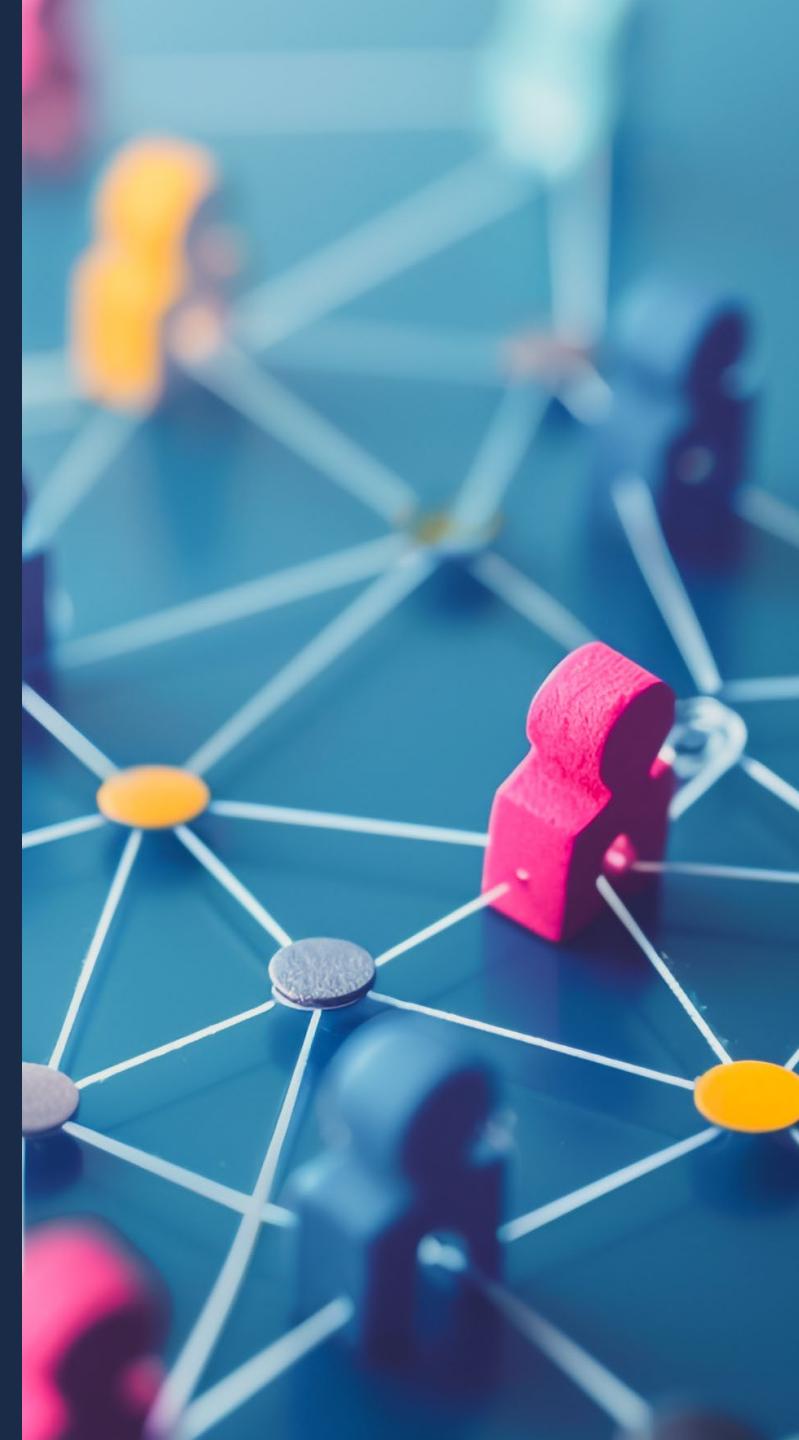




Reporting Sienna Impact Solidaire

30 septembre 2025

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe Sienna Investment Managers.



Principaux risques du fonds [SIENNA IMPACT SOLIDAIRE]

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi, les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le fonds. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part du fonds à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur est averti que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque de taux

Le risque de taux résulte d'une fluctuation des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valeur des instruments financiers détenus par le portefeuille, et sur la valeur liquidative du fonds. De manière générale, plus la maturité des titres à taux fixe est élevée, plus leur sensibilité est élevée, plus le risque de taux est important.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité)

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé ; et 5) des amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque de liquidité

C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, c'est-à-dire le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille.

Risque de liquidité et de valorisation lié à l'investissement dans des FIA et des entreprises à impact

Le risque de liquidité est lié à la nature des FIA et des titres non cotés de structures solidaires. Les émetteurs solidaires n'ont pas vocation à racheter leurs instruments de dette avant l'échéance et les actions qu'ils émettent ne sont pas cotées. Il en va de même des parts de FIA. Les investissements du fonds dans ces classes d'actifs pourraient conduire à une impossibilité de vendre tout ou partie de certains de ces titres dans des délais courts pour honorer l'ensemble des demandes de rachat et aboutir à une suspension temporaire des rachats des parts du fonds.

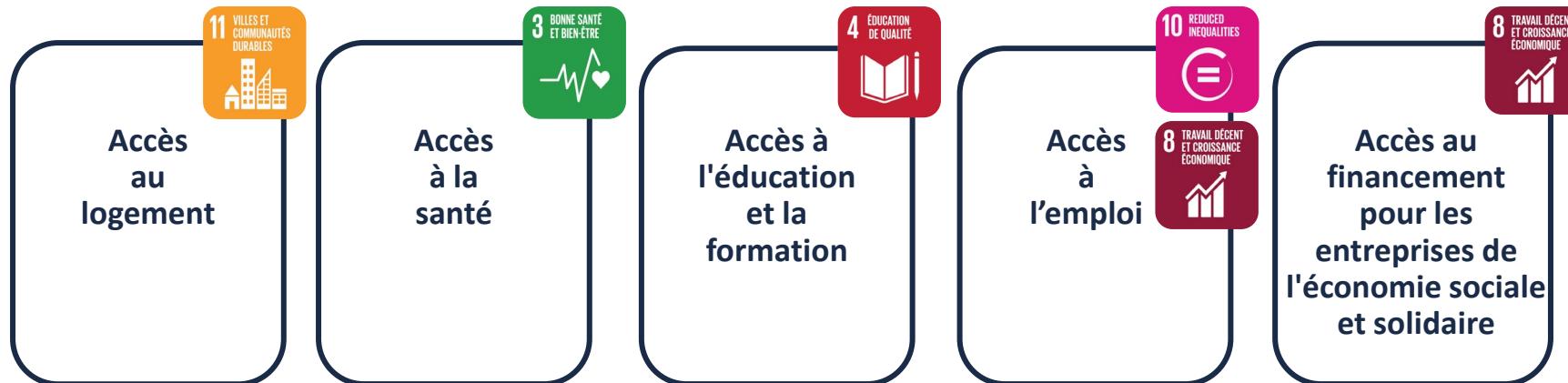
Le risque de valorisation est lié à la nature des FIA et des titres non cotés de structures solidaires du fait de l'absence

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Philosophie [SIENNA IMPACT SOLIDAIRE]

Un fonds solidaire qui soutient des projets à fort impact sociétal, offrant aux investisseurs l'opportunité de donner du sens à leur épargne.

Permettre aux populations les plus fragiles d'avoir accès à des services essentiels, et financer des entreprises ayant un impact positif sur l'environnement, à travers la défense de 5 thématiques sociétales en lien avec les Objectifs De Développement Durable des Nations Unies (ODD) ⁽¹⁾



(1) Pour en savoir plus sur les ODD : [Objectifs de développement durable \(un.org\)](http://un.org)

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.

SFDR Article 9 ⁽²⁾

Une recherche d'impacts



Exemples d'indicateurs d'impact sociaux que le fonds suivra :

- Nombre de personnes logées
- Nombre de personnes formées
- Nombre de personnes ayant accès au service de santé
- Nombre d'emplois créés

Présentation et objectifs de gestion [SIENNA IMPACT SOLIDAIRE]

Un fonds solidaire ayant obtenu l'agrément ESUS* qui soutient des projets à fort impact social en France

Points clés

- **Un fonds à impact** qui vise à générer un impact social positif mesurable tout en cherchant également à offrir un rendement financier.
 - **Le financement d'entreprises, d'associations locales et régionales, de coopératives, situées sur le territoire français**
 - **Une gestion de la liquidité** : à minima 20% d'OPC monétaire ou obligataire, assurant la liquidité du fonds au quotidien.⁽¹⁾
 - Un fonds professionnel qui respecte les exigences du Règlement ELTIF 2⁽²⁾, afin de pouvoir être commercialisé auprès d'une clientèle de particuliers notamment

Objectifs de gestion

- ▶ Contribuer par son financement, au **développement de l’Économie Sociale et Solidaire** (ESS) tout en recherchant une rémunération positive.
 - ▶ Un **investissement dans des titres non cotés** émis par :
 - des **entreprises solidaires à utilité sociale** (ESUS) au sens L. 3332-17-1 du code du travail
 - des structures d’impact (entreprises ou fonds) répondant à des **critères environnementaux, sociaux ou sociétaux**.

Principaux risques (3)

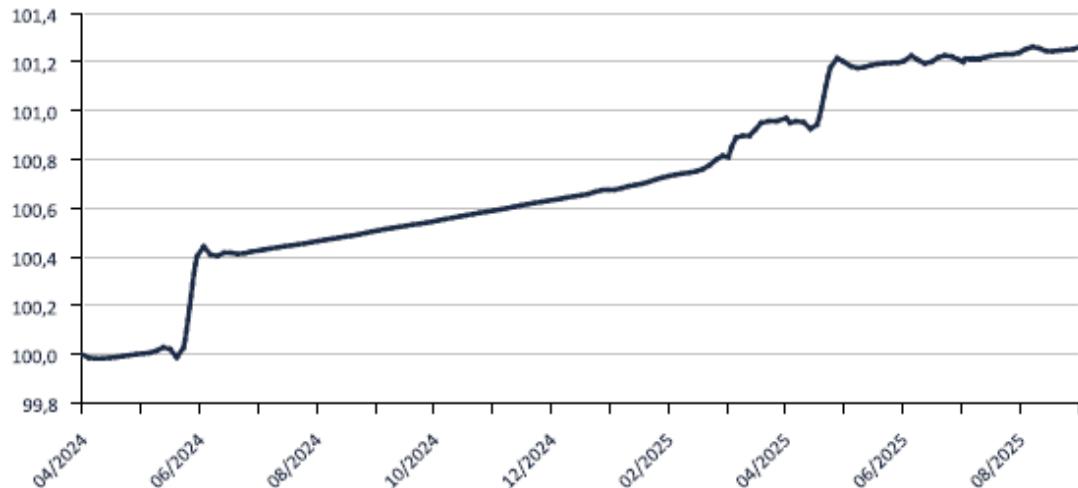
- **Un risque de perte en capital**, le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi.
 - **Un risque de durabilité**, tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.
 - **Un risque de liquidité et de valorisation lié à l'investissement dans des FIA et des entreprises à impact**, les investissements du fonds dans ces classes d'actifs pourraient conduire à une impossibilité de vendre tout ou partie de certains de ces titres dans des délais courts pour honorer l'ensemble des demandes de rachat et aboutir à une suspension temporaire des rachats des parts du fonds.

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE	5	ANS
CLASSIFICATION SFDR⁽⁴⁾	ARTICLE	9
INDICATEUR DE RISQUE⁽⁵⁾		
1	2	3
4	5	6
7		
Risque le plus faible		Risque le plus élevé
←		
		→
ACTIF NET AU 30/09/2025	73,26 M€	

* Agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale délivré par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités le 6 février 2024. (1) Sous réserve du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion n'exécutera pas l'ensemble des ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative lorsque ceux-ci dépassent 4,2 % de la Poche d'Actifs Liquides à la date concernée. Les ordres de rachat non exécutés seront automatiquement reportés, de manière irrévocable, à la prochaine date de centralisation, sans possibilité pour l'Investisseur de demander l'annulation de sa demande de rachat. (2) Règlement (UE) 2023/606 (dit « règlement ELTIF 2 ») modifiant le règlement (UE) 2015/760 du 29 avril 2015 relatif aux Fonds Européens d'Investissement à Long Terme. Les investissements du fonds sont des investissements à long terme et le fonds est de nature illiquide et compte tenu du caractère illiquide de l'investissement, il est recommandé aux porteurs de diversifier leurs investissements et de n'investir dans le fonds qu'un faible pourcentage de leur portefeuille d'investissement global. (3) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com (4) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable. (5) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. **Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.**

Performances du fonds* [SIENNA IMPACT SOLIDAIRE]

Évolution de la VL (base 100)



Valeur liquidative : 101,268 €

Performances du fonds*

PERFORMANCES CUMULÉES (en %)	1 MOIS	2025	1 AN
Portefeuille	0,02	0,63	0,75

PERFORMANCES ANNUALISÉES (en %)			1 AN
Portefeuille			0,75

Indicateurs du fonds*

VOLATILITÉ ANNUALISÉE (en %)			1 AN
Portefeuille			0,23

Actif net : 73,2 M€

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

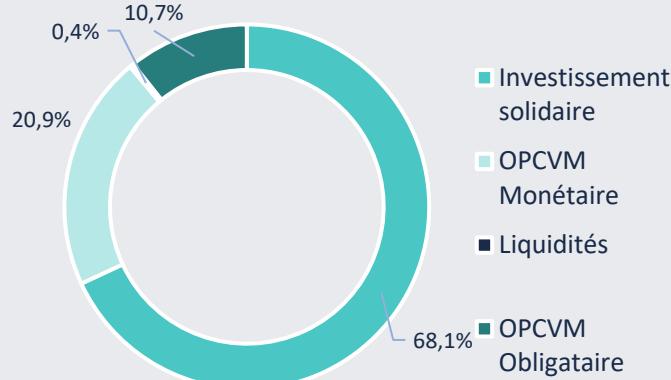
Source : Expertise Actifs cotés, Sienna IM. Données au 30/09/2025

** Titres solidaires

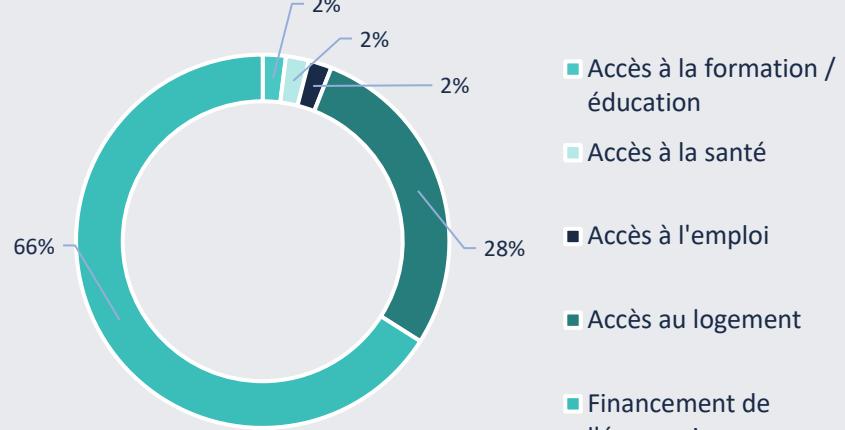


Composition du fonds [SIENNA IMPACT SOLIDAIRE]

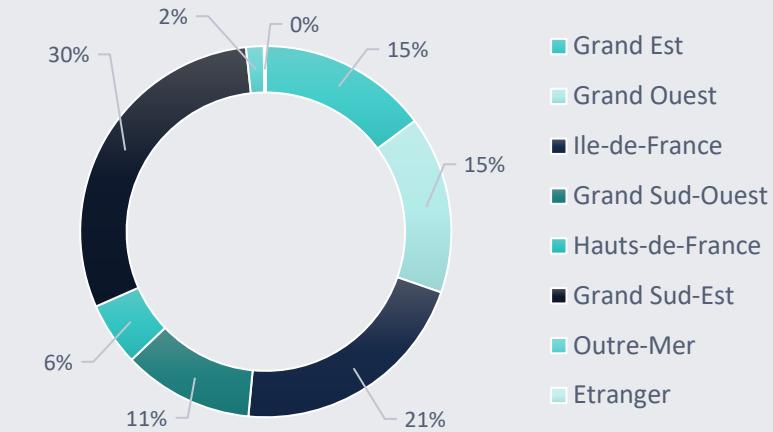
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition par thématique*



Répartition géographique*



Principales positions en portefeuille*

Libellé	Type d'instrument	Thématique	ODD
France Active	Action non cotée	Financement de l'économie	8 - Travail décent et croissance économique
Habitat et Humanisme	Action non cotée / BAO	Accès au logement	11 - Villes et communauté durable
Inco Investissement	Action non cotée	Financement de l'économie	8 - Travail décent et croissance économique
Resid Social	Obligation non cotée	Accès au logement	11 - Villes et communauté durable

*Titres solidaires

La référence aux entreprises présentes dans le fonds sont données à titre d'illustration. Elle ne constitue pas une recommandation d'investissement ou un conseil en investissement. Source : Expertise Actifs cotés, Sienna IM.
Données au 30/09/2025

Exemples de projets solidaires* [SIENNA IMPACT SOLIDAIRE]

Financements en direct dans des sociétés au cœur de l'économie sociale et solidaire



RésidSocial a pour objet **l'acquisition et la rénovation d'hôtels vétustes** à destination de personnes en situation d'urgence (principalement des familles sans domicile fixe). Elle met également en place des programmes qui visent la réinsertion professionnelle et sociale des résidents.



IPSO SANTÉ est un réseau de cabinets médicaux nouvelle génération, fondé en 2012 par des médecins, des ingénieurs et des spécialistes en organisation dont la mission est de **réinventer la médecine de proximité** pour répondre aux défis actuels et garantir des soins de qualité accessibles à tous.



CRESUS est une association qui **accompagne des personnes en situation de difficulté financière et de surendettement**. Elle propose des formations dans le traitement préventif des situations de surendettement des particuliers et des petites entreprises.



SAPRENA est une entreprise inclusive qui allie performance économique et richesse sociale. Depuis plus de 30 ans, elle a fait de la **création d'emplois durables pour tous** et en priorité pour les personnes en situation de handicap, sa mission. Elle les accompagne dans leur projet professionnel afin de développer leurs compétences et leur savoir-faire dans le but de les intégrer durablement au sein de l'entreprise.



Pionnier de la finance solidaire, FRANCE ACTIVE **accompagne et finance les entreprises de l'ESS** (Economie Sociale et Solidaire) depuis plus de 30 ans. Elle accompagne des entreprises sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Focus sur Habitat & Humanisme*



ACTIVITÉS

Habitat & Humanisme s'est donné pour mission :

- De permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à une solution d'habitat, adaptée à leur situation et leurs ressources.
- De contribuer à une ville ouverte à tous, en privilégiant les logements situés dans « des quartiers équilibrés ».
- De proposer un accompagnement personnalisé ou collectif pour recréer des liens et favoriser l'insertion sociale.

ACTUALITÉS

- **40 ans du mouvement Habitat et Humanisme** : Des événements nationaux et locaux sont organisés en 2025 (des conférences, expositions et actions solidaires).



Accès
au
logement

Accès
à la
santé

Accès à
l'éducation et
la formation

Accès
à
l'emploi

Accès au financement
pour les entreprises de
l'économie sociale et
solidaire

Au 31 décembre 2024



5 981

logements mis en
location par la foncière

Soit + 204 par rapport à 2023

IMPACTS 2024



5 812

ménages logés
par la Foncière



74 %

des bénéficiaires vivent
sous le seuil de pauvreté

*La référence aux entreprises présentes dans le fonds est donnée à titre d'illustration. Elle ne constitue pas une recommandation d'investissement ni un conseil en investissement.

Principales caractéristiques [SIENNA IMPACT SOLIDAIRE] – Part A

CARACTÉRISTIQUES		FRAIS	
Société de gestion	SIENNA GESTION	Commission de souscription max. (non acquise)	5%
Nom du fonds	SIENNA IMPACT SOLIDAIRE	Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Fonds de fonds	Non	Frais de fonctionnement et autres services	0,10%
Indicateur de référence	-	Frais de gestion directs annuels max.	0,50%
Valorisateur	CACEIS FUND ADMINISTRATION	Frais de gestion indirects annuels max.	NS
Dépositaire	BNP PARIBAS	Frais de gestion totaux annuels max.	0,60%
Nature juridique	Fonds Professionnel Spécialisé (FPS)	Commission de surperformance	Néant
Agrément entreprise solidaire	06/02/2024	Souscripteurs concernés	Investisseurs Professionnels
Date de création du fonds	26/04/2024		
Classification	-		
Part	A		
Fréquence de valorisation	Bimensuelle (tous les 15 jours, le vendredi, hors jours fériés et fermeture de la Bourse de Paris).		
Cut-off	Centralisation avant 15h		
Admission Euroclear	Oui		
Code ISIN	FR001400N9G6		
Devise	Euro (EUR)		
Valeur liquidative d'origine	100 euros		
Montant minimum de souscription	100 000 euros		
Décimalisation des parts	Cent-millièmes		
Affectation des résultats	Capitalisation		
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans		
SRI ⁽¹⁾	1 2 3 4 5 6 7		

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

Équipe de gestion

Gérante



Sabine ABDOBAL
Gérante

25 ans d'expérience
Arrivé en 2004
(*Natixis AM*)

Curriculum vitae

Sabine ABDOBAL a rejoint Fongepar Gestion Financière, filiale du groupe CNP Assurances en 2004. Gérante depuis 2007, elle intègre Malakoff Humanis Gestion d'Actifs (devenue Sienna Gestion en 2022) lors de la fusion.

Elle a débuté sa carrière en 2000 chez Natixis IM (anciennement IXIS AM) à la Direction Multigestion.

Elle est diplômée d'une maîtrise de Gestion financière, d'un DESS de Gestion publique de l'Université de Paris I – Panthéon Sorbonne et de la SFAF – CIIA.

Clémence AMRAM

Analyste – Chargée de gestion
2 ans d'expérience



Jean-Marie PEAN

Directeur Finance Responsable
21 ans d'expérience



Igor IGNATIEFF

Analyste Climat
11 ans d'expérience



Astrid LIEDES

Analyste Finance Responsable
6 ans d'expérience



Contacts



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du
Développement

06 17 15 18 85
[pa.nonotte-varly
@sienna-im.com](mailto:pa.nonotte-varly@sienna-im.com)



**Laetitia
GAUDENZI**
Chargée de Relations
Investisseurs

06 59 22 66 56
[laetitia.gaudenzi
@sienna-im.com](mailto:laetitia.gaudenzi@sienna-im.com)



**Lucas
PRESIER**
Chargé de Relations
Investisseurs

06 65 27 59 25
[lucas.presier
@sienna-im.com](mailto:lucas.presier@sienna-im.com)



**Bilel
MARJAOUI**
Chargé de Relations
Investisseurs

07 61 59 57 50
[bilel.marjaoui
@sienna-im.com](mailto:bilel.marjaoui@sienna-im.com)



**Cyril
GRINBLAT**
Chargé de Relations
Investisseurs

06 65 81 65 02
[cyril.grinblat
@sienna-im.com](mailto:cyril.grinblat@sienna-im.com)

Avertissement

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saura faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du Règlement du ou des OPC, disponible sur simple demande auprès du service client de Sienna Gestion service-clients.sienna-gestion@sienna-im.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations de Sienna Gestion, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amériques et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

